



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr - Site Internet : www.sesam21.fr

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

2021



Présenté conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Indicateurs descriptifs des services

- D201.0** : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
D203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

Indicateurs de performance

- P201.1** : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P205.3 : Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité
P251.1 : Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers
P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
P256.2 : Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
P258.1 : Taux de réclamations

GLOSSAIRE

Equivalent habitant (EH) : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours

DCO : Demande biochimique en oxygène

MES : Matières en suspension

NTK : Azote Kjeldhal

NGL : Azote global

Pt : Phosphore total

tMS : tonne de matière sèche

SISPEA : Système d'Information sur les Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Vous pouvez accéder aux fiches descriptives des indicateurs sur
<http://www.eaudanslaville.fr/spip.php> rubrique 161

Table des matières

1) Caractéristiques techniques du service..... 4

1.1.1) Organisation administrative du service	4
1.1.2) Conditions d'exploitation du service	4
1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation	4
1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0).....	5
1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement.....	5
1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité).....	5
1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement.....	6
1.1.8) Répartition des abonnés par commune.....	7
1.1.9) Volumes facturés	7
1.1.10) Eaux claires parasites.....	10
1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte	10
Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement	10
1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
Traitement des effluents	11
Prescriptions de rejet et performances.....	11
1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0).....	13

2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif..... 14

2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur	14
2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif.....	14
2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte	14
2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif.....	14
2.1.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D204.0)	14
2.1.6) Recettes d'exploitation.....	14
Recettes de la collectivité	14
Recettes de l'exploitant.....	14

3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif..... 15

3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement	15
3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	15
3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	16
3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	16
3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	16
3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)	16
3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1) ...	16
3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2).....	16
3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)16	
3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3).....	16

3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)	17
3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)	17
3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)	17
3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)	17

4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 18

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux.....	18
4.1.2) Etat de la dette	18
4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service.....	18
4.1.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	18
4.1.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19

5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU 19

5.1.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	19
5.1.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT	19

6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 20

Annexe 1 : Liste des 95 communes composant le SESAM avec le nombre de branchements par commune

Annexe 2 : Calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable



1) Caractéristiques techniques du service

1.1.1) Organisation administrative du service

Le Syndicat des Eaux et de Services Auxois-Morvan regroupe 95 communes. Parmi elles **10 disposent d'un assainissement collectif**.

Les missions du service sont :

- Collecte
- Transport
- Traitement
- Elimination des boues produites
- Contrôle des raccordements

Et à la demande des propriétaires (dans le cadre d'une opération globale) :

- Travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement
- Travaux de suppression ou d'obturation des fosses

1.1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en délégation de service.

Le délégataire est la société **SUEZ Eau France** en vertu d'un contrat de départ ayant pris effet le **01/08/2020**.

La durée du contrat d'affermage est de 10 ans (jusqu'au 31/12/2030).

1.1.3) Prestations assurées dans le cadre de la délégation

La répartition des tâches est la suivante :

		SUEZ	SESAM
Gestion du service	application du règlement du service	X	X
	fonctionnement	X	
	surveillance et entretien des installations	X	

Gestion des abonnés	accueil des usagers	X	X
	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	X
Mise en service	assainissement collectif	X	
	assainissement complet	X	
	des branchements des collecteurs	X X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
	curage des lagunes	-	-
	de la voirie	-	-
	des branchements	X	
	des clôtures	X	
	des collecteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	des postes de relèvement	X	
	des stations d'épuration	X	
du génie civil	X		
Renouvellement	de la voirie	-	-
	de l'ensemble des ouvrages		X
	des branchements	X	X
	des clôtures	X	X
	des collecteurs		X
	des collecteurs <6m	X	
	des équipements électromécaniques	X	
des ouvrages de traitement		X	
des postes de relèvement		X	



	des stations d'épuration		X
	du génie civil		X
	des canalisations au-delà de 6ml y compris accessoires		X
	des canalisations <12ml	X	
Prestations particulières	curages hydrodynamiques	X	
	traitement des boues	X	

1.1.4) Estimation de la population desservie par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) (D201.0)

Il s'agit du nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est raccordée ou techniquement raccordable.

Le service public d'assainissement collectif dessert **7 801 habitants**.

1.1.5) Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (D202.0) et par système d'assainissement

Il s'agit du nombre d'autorisations de déversement d'eaux usées non domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du code de la santé publique.

Les rejets d'effluents non domestiques doivent être autorisés par la collectivité, qui n'est pas tenue de les accepter. Ils peuvent faire l'objet de conventions particulières, mais une autorisation n'est pas systématiquement assortie d'une convention de rejet.

Une convention de déversement d'eaux usées non domestiques a été établie par la collectivité (Fromagerie Berthaut). Elle doit être réactualisée.

La convention avec le VVF de Flée doit être renouvelée.

De nouvelles conventions doivent être établies avec l'ensemble des activités.

Système d'assainissement (On appelle système d'assainissement un réseau et la station associée)	Nombre d'autorisations de déversements d'eaux usées non domestiques	
	avec autorisation de déversement formalisée	avec convention spéciale de déversement
Epoisses	0	1
Flée	0	1
Grignon	0	0
Missery/Saizerey	0	0
Précy-sous-Thil	0	0
Rouvray	0	0
Seigny	0	0
Semur-en-Auxois	0	0
Toutry	0	0
Vitteaux	0	0
Total	0	2

1.1.6) Conventions de transfert d'effluents (envoi des effluents vers une autre collectivité)

Lien contractuel	Sens import/export/ import-export	Usage secours /permanent	Co-contractant	Caractéristique volumes, débit, qualités des effluents...	Date d'effet	Durée [an]
Convention	Export Grignon	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-
Convention	Export Seigny	Permanent	Commune de Venarey-les-Laumes	Volumes	A réactualiser	-

Total des importations d'effluents en 2021 :

0 m3

Total des exportations d'effluents en 2021 :

11 764 m3



1.1.7) Nombre d'abonnements par système d'assainissement

Nom du système d'assainissement	Abonnements	2020	2021
Epoisses	Nombre d'abonnements domestiques	311	317
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	1
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	1
Flée	Nombre d'abonnements domestiques	87	78
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	1	1
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	1	1
Grignon	Nombre d'abonnements domestiques	111	112
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Missery	Nombre d'abonnements domestiques	92	93
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Précy-sous-Thil	Nombre d'abonnements domestiques	367	378
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Rouvray	Nombre d'abonnements domestiques	258	258
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Seigny	Nombre d'abonnements domestiques	92	92
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		

Semur-en-Auxois	Nombre d'abonnements domestiques	1 710	1 744
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Toutry	Nombre d'abonnements domestiques	226	231
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
Vitteaux	Nombre d'abonnements domestiques	456	449
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)		
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement		
TOTAL	Nombre d'abonnements domestiques	3 712	3 754
	Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	2	2
	- dont avec autorisation de déversement formalisée		
	- dont avec convention spéciale de déversement	2	2

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.



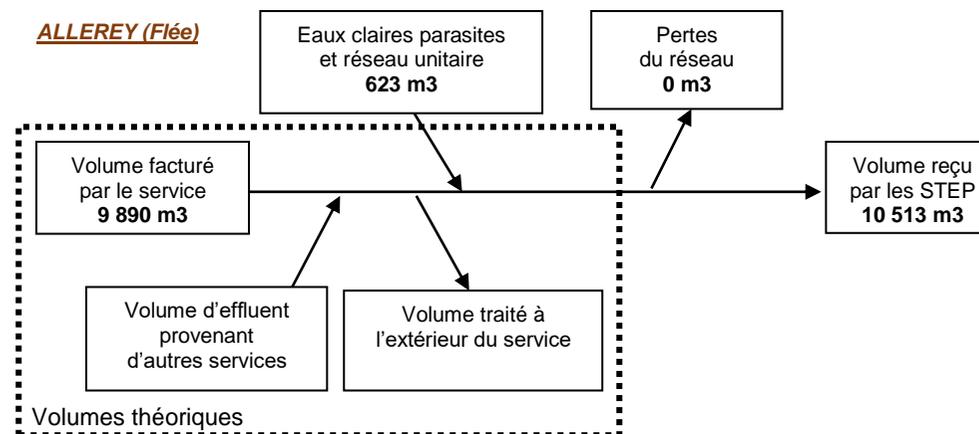
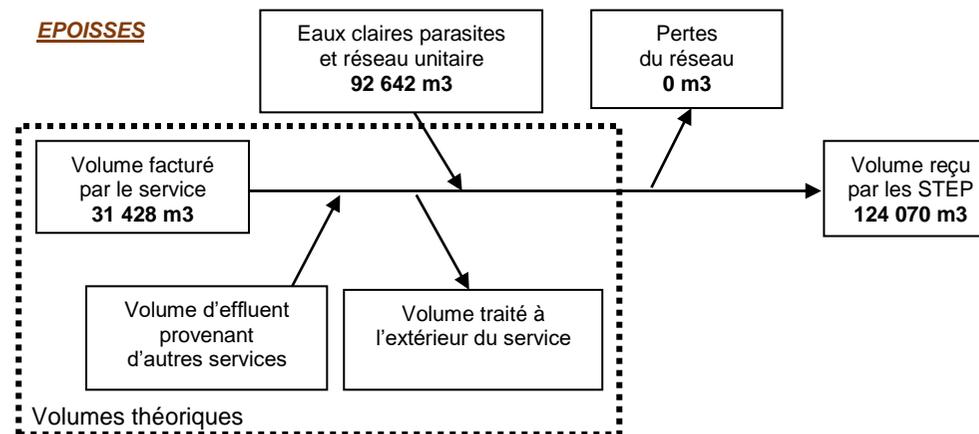
1.1.8) Répartition des abonnés par commune

Abonnés par commune	2020	2021
EPOISSES	312	318
FLEE	88	89
GRIGNON	111	112
MISSERY/Saizerey	92	93
PRECY-SOUS-THIL	367	378
ROUVRAY	258	258
SEIGNY	92	92
SEMUR-EN-AUXOIS	1710	1 744
TOUTRY	223	231
VITTEAUX	456	449
Total des abonnés	3712	3 764

1.1.9) Volumes facturés

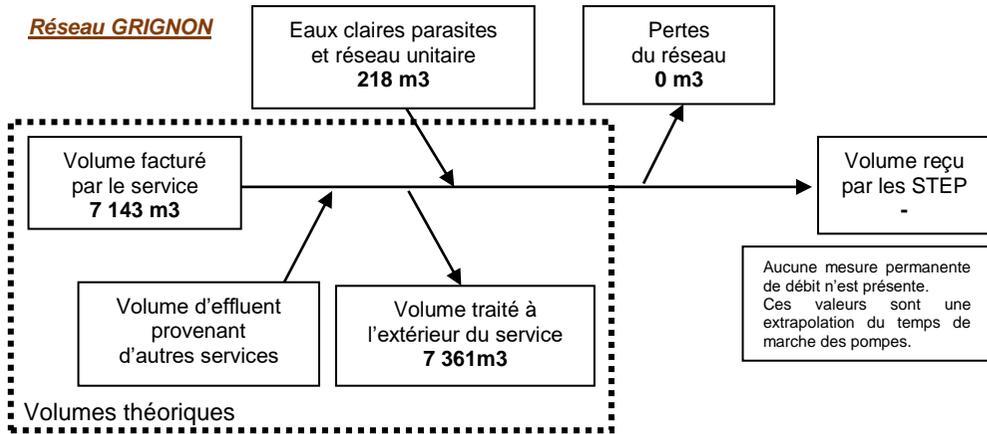
Volumes facturés [m³]	2020	2021
EPOISSES	26 726	31 428
FLEE	8421	9 890
GRIGNON	7 389	7 143
MISSERY/SAIZEREY	4 191	4 303
PRECY-SOUS-THIL	28 506	29 841
ROUVRAY	17 575	21 190
SEIGNY	3 650	7 212
SEMUR-EN-AUXOIS	213 498	211 769
TOUTRY	15 844	17 9404
VITTEAUX	50 447	45 596
Total des volumes facturés	376 247	386 311

Pour 2021, les volumes correspondent au 2eme trimestre 2020 et 1^{er} trimestre 2021.

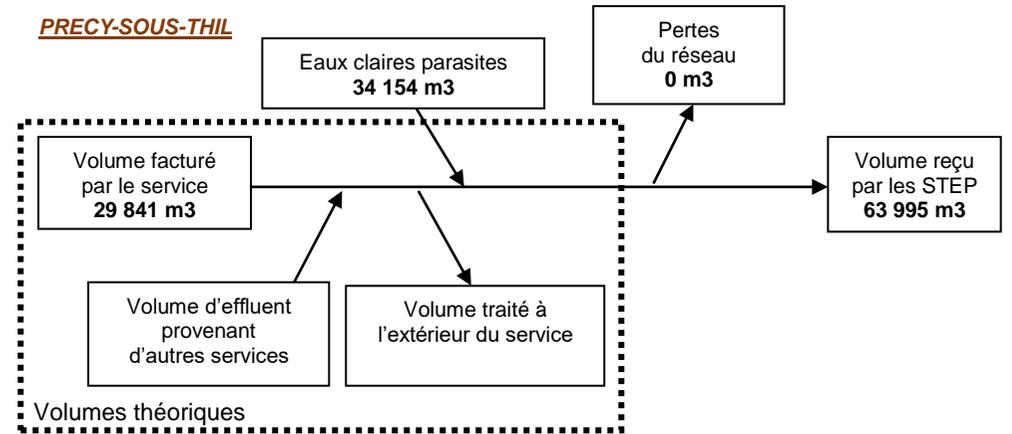




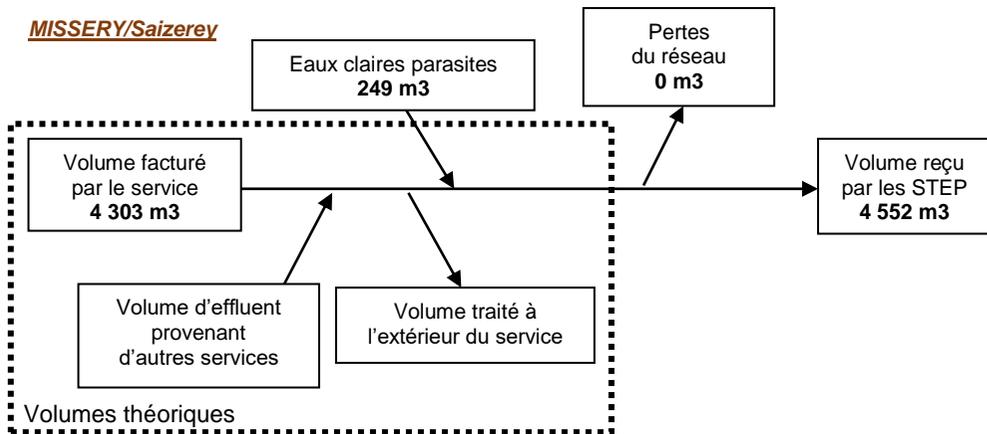
Réseau GRIGNON



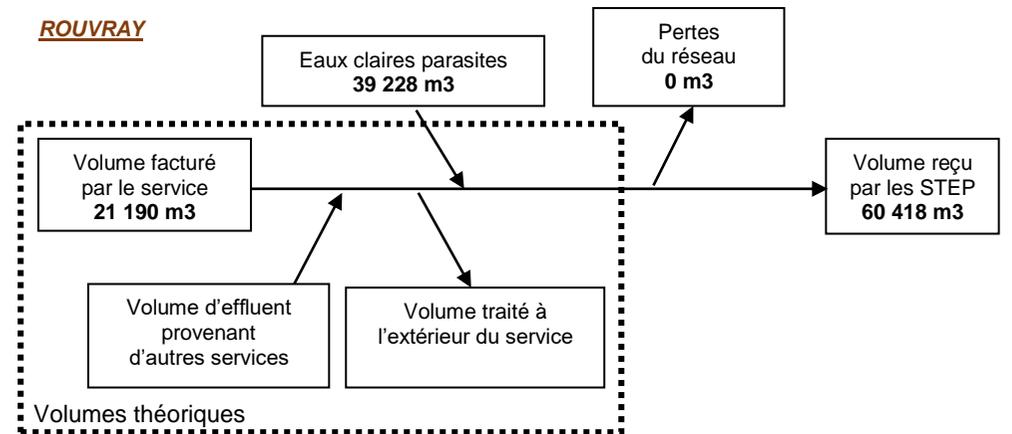
PRECY-SOUS-THIL



MISSERY/Saizerey

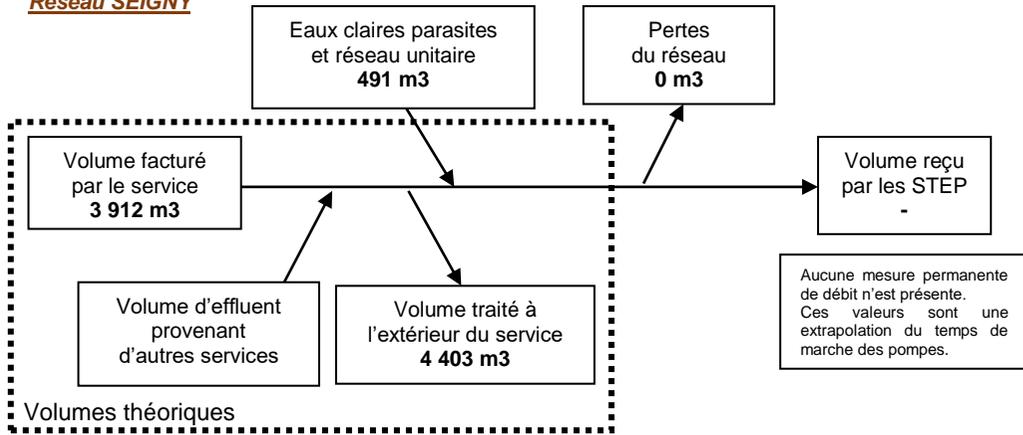


ROUVRAY

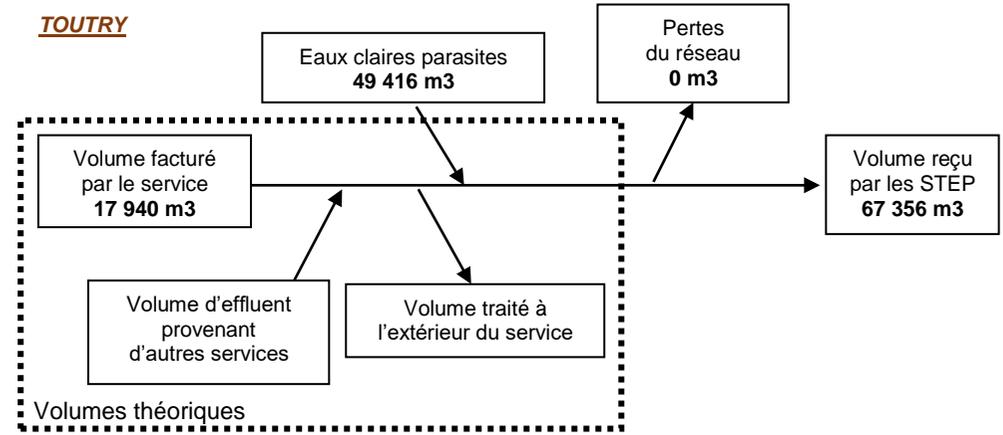




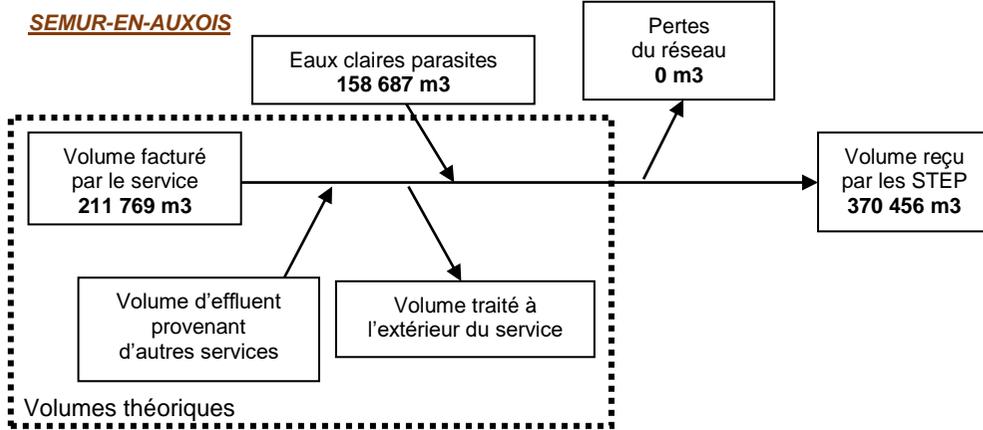
Réseau SEIGNY



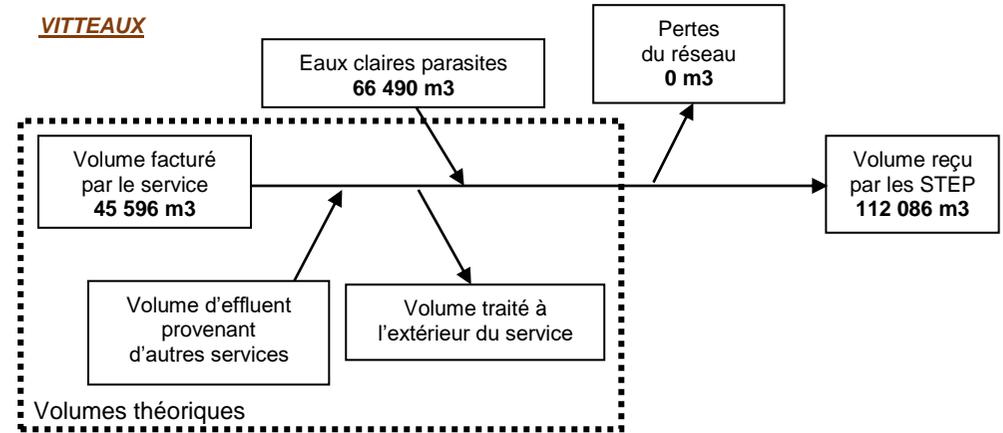
TOUTRY



SEMUR-EN-AUXOIS



VITTEAUX





1.1.10) Eaux claires parasites

L'importance des eaux claires parasites peut être approchée par la différence entre le total des volumes assujettis, des volumes d'effluents importés, diminué du total des volumes d'effluents exportés et le total des volumes mesurés en station.

		2020	2021
Epoisses	Volumes théoriques	26 725.8	31 428
	Volumes traités	103 106	124 070
Allerey (Flée)	Volumes théoriques	8 421	9 890
	Volumes traités	8 985	10 513
Grignon	Volumes théoriques	7 388.5	7 143
	Volumes traités	8 120	7 361
Missery Saizerey	Volumes théoriques	4 191.1	4 303
	Volumes traités	4 395.1	4 552
Précy/ Thil	Volumes théoriques	28 505.8	29 841
	Volumes traités	53 079	63 995
Rouvray	Volumes théoriques	17 574.5	21 190
	Volumes traités	44 742	60 418
Seigny	Volumes théoriques	3 650	7 212
	Volumes traités	3 250	4 403
Semur-en-A.	Volumes théoriques	213 498.3	211 769
	Volumes traités	347 187	370 456
Toutry	Volumes théoriques	15 843.8	17 940
	Volumes traités	74 226	67 356
Vitteaux	Volumes théoriques	50 447.2	45 596
	Volumes traités	100 641	112 086

1.1.11) Caractéristiques du réseau de collecte

Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées par système d'assainissement

		Linéaire [km] 2020	Linéaire [km] 2021
Flée	Réseau séparatif	1.015	0.998
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.525	0.562
Epoisses	Réseau séparatif	8.541	8.645
	Réseau unitaire	0.661	0.376
	Refoulement	0.048	0.048
Toutry	Réseau séparatif	7.162	7.162
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	1.902	1.902
Rouvray	Réseau séparatif	8.318	8.318
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.912	0.912
Précy-sous-Thil	Réseau séparatif	9.242	9.242
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.643	0.643
Grignon	Réseau séparatif	4.655	4.655
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.362	0.362
Seigny	Réseau séparatif	2.642	2.642
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	2.031	2.031
Semur-en-Auxois	Réseau séparatif	25.762	26.488
	Réseau unitaire	7.278	6.642
	Refoulement	1.174	1.174
Missery	Réseau séparatif	3.609	3.609
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0	0
Vitteaux	Réseau séparatif	8.650	8.749
	Réseau unitaire	0	0
	Refoulement	0.306	0.306



1.1.12) Ouvrages d'épuration des eaux usées

Traitement des effluents

Nombre de stations : 9

Nom du système d'assainissement	Commune d'implantation	Type de station	Capacité nominale [EH]	DBO5 kg/j	Débit m ³ /j
Epoisses	Epoisses	Boues activées	2 000	130	400
Flée	Allerey	Filtres sable plantés roseaux	400	24	48
Missery	Missery	Filtres sable plantés roseaux	150	9	22.50
Missery	Saisera y	Filtres sable plantés roseaux	60	3.6	9
Préc y-sous-Thil	Préc y/Thil	Rhizopur	1 000	60	200
Rouvray	Rouvray	Boues activées	760	43.2	160
Semur-en-A.	Semur-en-A.	Boues activées	9 000	600	1100
Toutry	Toutry	Boues activées	1 200	84	240
Vitteaux	Vitteaux	Boues activées	1 500	90	300

Prescriptions de rejet et performances

EPOISSES

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	3.36	97	50
DCO	12/an	12	11.42	96	250
MES	12/an	12	3.38	97	85
NTK	4/an	4	2.12	88	-
NGL	4/an	4	-	-	-
PT	4/an	4	1.14	60	-

FLEE

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/2an	1	5	93	-
DCO	1/2an	1	76	82	-
MES	1/2an	1	12	91	-
NTK	1/2an	1	5	90	-
NGL	1/2an	1	56.08	-	-
PT	1/2an	1	8.53	-	-

MISSERY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	3	99	70
DCO	1/an	1	29	94	400
MES	1/an	1	2	98	85
NTK	1/an	1	1.8	98	-



MISSERY Saizerey

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	3	99	70
DCO	1/an	1	30	94	400
MES	1/an	1	15	89	85
NTK	1/an	1	11.5	87	-

PRECY-SOUS-THIL

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	3	99	70
DCO	1/an	1	8	99	400
MES	1/an	1	2	99	85
NTK	1/an	1	-	-	-
PT	1/an	1	0.16	98	-

ROUVRAY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	1/an	1	3	99	70
DCO	1/an	1	38	93	400
MES	1/an	1	5	95	85

SEMUR-EN-AUXOIS

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	12/an	12	6.94	96	50
DCO	24/an	24	19.32	97	250
MES	24/an	24	5.58	98	85
NTK	12/an	12	2.58	95	-
PT	12/an	12	1.02	83	-

TOUTRY

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	3	97	70
DCO	2/an	2	22.82	93	400
MES	2/an	2	6.61	95	85

VITTEAUX

Paramètre	Fréquence des contrôles	Nombre Réalisés en 2021	Concentration au point de rejet (mg/l)	Rendement (%)	Valeur rédhibitoire du rejet (mg/l)
DBO5	2/an	2	20	91	70
DCO	2/an	2	82	85	400
MES	2/an	2	44	84	85
NTK	2/an	2	-	-	-
PT	2/an	2	-	-	-



1.1.13) Quantité de boues issues des ouvrages [t MS] (D203.0)

Moyenne annuelle des prélèvements réalisés	Conformité	Conformité du rejet en concentration ou/et en rendement selon arrêté									
		DB05		DCO		MES		NTK		PT	
		Conc mg/l	Rend .%	Conc mg/l	rend. %						
EPOISSES	oui	3.36	97	11.42	96	3.38	97	2.12	88	1.14	60
FLEE	-	5	93	76	82	12	91	5	90	-	-
MISSERY	oui	3	99	29	94	2	98	1.8	98	8.04	-
SAIZEREY	Oui	30	99	30	94	15	89	11.5	87	-	-
PRECY/THIL	oui	3	99	8	99	2	99	-	-	-	-
ROUVRAY	oui	3	99	39	93	5	95	-	-	-	-
SEMUR-EN-A	Oui	6.94	96	19.32	97	5.58	98	2.58	95	1.02	83
TOUTRY	oui	3	97	22.82	93	6.61	95	-	-	-	-
VITTEAUX	Oui	20	91	82	85	44	84	-	-	-	-

	2020	2021
Boues produites en tonnes de matière sèche EPOISSES	31.3	33.6
Boues évacuées en tonnes de matière sèche EPOISSES	6.6	15.69
Boues produites en tonnes de matière sèche FLEE	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche FLEE	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche MISSERY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues évacuées en tonnes de matière sèche PRECY	-	-
Boues produites en tonnes de matière sèche ROUVRAY	1.3	2.3
Boues évacuées en tonnes de matière sèche ROUVRAY	0	0
Boues produites en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	87.4	106.6
Boues évacuées en tonnes de matière sèche SEMUR-EN-A	79.52	140.22
Boues produites en tonnes de matière sèche TOUTRY	5.4	6.0
Boues évacuées en tonnes de matière sèche TOUTRY	5.4	6.01
Boues produites en tonnes de matière sèche VITTEAUX	12.6	10.4
Boues évacuées en tonnes de matière sèche VITTEAUX	6.07	10.68

Les filières boues d'Allerey (Flée), de Missery (2), de Précý-sous-thil et de Rouvray sont des filtres plantés de roseaux.



2) Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

2.1.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération N°67.2020-1804 du 15/12/2020 pour application au 01/01/2021).

Les tarifs concernant la part de la société SUEZ Eau France sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Autres prestations facturées aux abonnés : (voir contrat)

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ? Oui Non

2.1.2) Prix du service de l'assainissement collectif

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement (facultative)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable (obligatoire)

Les abonnements sont payables d'avance : semestriellement

Les volumes sont relevés : semestriellement annuellement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

2.1.3) Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0.185	0.185

2.1.4) Evolution du tarif de l'assainissement collectif

Désignation		1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Part de l'exploitant	Part fixe [€ HT/an]	42.70	44.54
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	1.2608	1.3151
Part de la collectivité	Part fixe [€ HT/an]	40.00	40.00
	Part proportionnelle [€ HT/m ³]	0.71	0.685
Redevances et taxes	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0.185	0.185
	TVA	10 %	10 %

2.1.5) Prix TTC du service au m³ pour 120m³ (D204.0)

Composante de la facture d'assainissement d'un ménage de référence (120m³)

	1 ^{er} jan 2021	1 ^{er} jan 2022
Exploitant	194.00	202.35
Collectivité	125.20	122.20
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	22.20	22.20
TVA	34.14	34.67
Total [€ TTC]	375.54	381.52

3.1793 €/m³ TTC

2.1.6) Recettes d'exploitation

Recettes de la collectivité

	2020	2021
Recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	423 997.67	521 859.80
dont redevances eaux usées domestiques		
dont abonnements		
Prime pour épuration de l'agence de l'eau	0.00	105 777.40

Recettes de l'exploitant

	2020	2021
Total recettes liées à la facturation des abonnés	596 490	682 579

3) Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif

3.1.1) Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (P201.1) par système d'assainissement

	2020	2021
Taux de desserte global	96%	96%
Taux de desserte Epoisses	77%	77%
Taux de desserte Flée	100%	100%
Taux de desserte Grignon	90%	90%
Taux de desserte Missery	98%	98%
Taux de desserte Précy-sous-Thil	96%	96%
Taux de desserte Rouvray	96%	96%
Taux de desserte Seigny	98%	98%
Taux de desserte Semur-en-Auxois	99%	99%
Taux de desserte Toutry	98%	98%
Taux de desserte Vitteaux	93%	93%

3.1.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2021
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des infos cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les infos suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	10

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées		
Partie	Descriptif	2021
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	4
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	13
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	27
Partie C : Eléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	10
	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	10
	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	10
	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	10
	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	10
	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92



3.1.3) Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

La collecte des effluents est **conforme**.

3.1.4) Conformité des équipements d'épuration (P204.3)

Les équipements d'épuration sont **conformes**.

3.1.5) Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

La performance des ouvrages d'épuration est **conforme**.

3.1.6) Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation (P206.3)

Pour chaque station d'épuration : **100%** d'élimination conforme

Filière (hors COVID) : épandage sur sol agricole à EPOISSES, VITTEAUX et SEMUR,

Export des boues de TOUTRY sur la station d'EPOISSES

Les lits plantés de roseaux sont évacués tous les 10 ans.

Conformité des filières : oui

Tonnage de Matières Sèches évacuées dans l'année : **172.61 t**

Pour les collectivités disposant d'une **Commission Consultative des Services Publics Locaux**, des indicateurs supplémentaires sont requis (Décret n°2005-675 du 2 mai 2007).

Les collectivités concernées par la mise en place d'une CCSPL sont les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant une commune de 10 000 habitants. Les EPCI comprenant 20 000 à 50 000 habitants ont la possibilité d'instituer cette commission, s'ils le souhaitent.

3.1.7) Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (CCSPL P251.1)

Nombre de demandes d'indemnisation présentées par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux / nombre d'habitants desservis : **0**

3.1.8) Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (CCSPL P252.2)

Nombre de points noirs (tout point sur la partie publique du réseau unitaire ou séparatif nécessitant au moins 2 interventions par an, préventive ou curative) / longueur de réseau de collecte des eaux usées (hors branchements) x 100 : **2.5%**.

3.1.9) Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P253.2)

Linéaire moyen du réseau de collecte hors branchements renouvelé sur les 5 dernières années / longueur du réseau de collecte hors branchements :

1.1 %.

3.1.10) Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (CCSPL P254.3)

Pourcentage de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'auto surveillance réglementaire : **100 %**.



3.1.11) Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (CCSPL P255.3)

		Action effective en totalité	Nbre de points possibles	Nbre de points obtenus
A – Éléments communs à tous les types de réseaux	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10	10
	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en oeuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20	20
	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	30	30
	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	NON	10	0
	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	10	10
B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	10	0
C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	10	10
			120	100

Les systèmes d'assainissement ne sont que peu concernés par cet indice.

3.1.12) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P256.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2020	2021
Durée d'extinction de la dette	3.11	2.39

3.1.13) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P257.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2019	2020	2021
Taux d'impayés	2.39%	1.92%	1.72%

3.1.14) Taux de réclamations (CCSPL P258.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2020	2021
Nombre de réclamations écrites à l'exploitant	49	40
Nombre de réclamations à la collectivité	1	0
Taux de réclamations global de l'exploitant	11.59	10.83



4) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

4.1.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subv accordées
Travaux Assainis. TOUTRY-PRECY-EPOISSES	117 847.52 €	78 796.25 €
Travaux Assainis. SEMUR - PRECY		
Travaux Assainis et STEP TOUTRY		
SDA Vitteaux		
SDA Seigny		
SDA Grignon		

4.1.2) Etat de la dette

L'état de la dette au 31/12/2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2020	2021
Encours de la dette au 31 décembre	1 427 641.57 €	1 247 909.82 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	257 375.21 €	215 321.84 €
dont en intérêts	39 969.66 €	34 490.10 €
dont en capital	217 405.55 €	180 831.74 €

4.1.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2020	2021
Montant des amortissements	156 125.76 €	150 484.32 €

4.1.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Travaux de mise en conformité de branchements-Semur-Epoisses-Toutry	100 000 €
Etudes de mise en conformité de branchements-Semur-Epoisses-Toutry	10 000 €
Création de la STEP de Toutry	550 000 €
Travaux de mise en séparatif sur Semur (Roches, Fontaignotte, Anc. Comédie, Renaudot, Varenne, Mazillier) et sur Epoisses (champ de Foire)	2 000 000 €
Schéma directeur de Rouvray	105 000 €
Réhabilitation du réseau AC de Vitteaux	400 000 €
Réalisation de boîtes de branchement/regards,....	200 000 €
Réhabilitation des réseaux sur Toutry, Précy/Thil et Semur	1 415 000 €
TOTAL HT	4 780 000 €

4.1.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

	Travaux €HT	Emprunt CDC €HT	Subv. AESN	Auto financement	Type d'opération
2020	842 000	421 000	210 500	210 500	Schéma directeur de Vitteaux (50k€), révisions de zonages (50k€), modification bassin d'orage, du DO n°8 et poste du Tir de Semur (130k€, déplacement du poste de relèvement STEP de Toutry (250k€), réhabilitation réseaux Route de Semur à Précý, réseaux et STEP à Vitteaux, Rue des Perrières à Epoisses et réseaux à Semur (362k€)
2021	588 000	294 000	147 000	147 000	Poste de relèvement et réseaux à Grignon (15k€), réhabilitations réseaux à Rouvray, à Semur, à Vitteaux, à Toutry et Rue des Forges à Epoisses (573k€)
2022	1 070 000	535 000	267 500	267 500	STEP à Toutry (800k€), réseaux à Vitteaux et à Semur (270k€)
TOTAL	2 500 000	1 250 000	625 000	625 000	

5) ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMINE DE L'EAU

5.1.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2020	2021
Nombre d'abandon de créance	5	6
Montant des abandons de créance (HT)	0	641.50 €
Versement à un fonds de solidarité (HT/m3 facturé)	0	0.0017 €
Nombre de demandes reçues	8	10

5.1.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Maitrise globale de l'eau et de l'assainissement dans les pays défavorisés	5000 euros/an sur le budget principal



6) NOTE LIMINAIRE SUR LE PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une conso référence de 120m3, est détaillé dans les tableaux suivants :

	1er jan 2021	1er jan 2022
Part de l'exploitant		
du service d'eau potable	247.28	258.73
de l'assainissement collectif	194.00	202.35
Part de la collectivité		
du service d'eau potable	134.58	130.38
de l'assainissement collectif*	125.20	122.20
Agence de l'eau		
Redevance pour pollution domestique	45.60	45.60
Redev. de modernisation des rés. de collecte	22.20	22.20
Préservation des ressources en eau	10.80	10.80
TVA		
du service d'eau potable	24.10	24.50
de l'assainissement collectif*	34.14	34.67
Total TTC		
du service d'eau potable	462.36	470.01
de l'assainissement collectif*	375.54	381.42
Total TTC global	837.90	851.43



Tableau récapitulatif des indicateurs

Abonnés	Indicateur descriptif	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 801
Réseau	Indicateur descriptif	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2
Boue	Indicateur descriptif	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	172.61 t
Abonnés	Indicateur descriptif	D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3.1785 €
Abonnés	Indicateur de performance	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96 %
Réseau	Indicateur de performance	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	92
Collecte	Indicateur de performance	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Epuration	Indicateur de performance	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Epuration	Indicateur de performance	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Oui
Boue	Indicateur de performance	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
Gestion financière	Indicateur de performance	P207.0	Montant des versements à un fonds de solidarité	0.0017 € HT/m³

Abonnés	Indicateur de performance	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0
Réseau	Indicateur de performance	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2.5%
Réseau	Indicateur de performance	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1.1%
Epuration	Indicateur de performance	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100%
Collecte	Indicateur de performance	P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
Gestion financière	Indicateur de performance	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2.39
Gestion financière	Indicateur de performance	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1.72%
Abonnés	Indicateur de performance	P258.1	Taux de réclamations	10.89%

Annexe 1 : Nombre de clients assainissement collectif

Le nombre de clients assainissement collectif				
Désignation	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	3 098	3 203	3 240	1,2%
Collectivités	121	117	100	- 14,5%
Professionnels	291	304	353	16,1%
Autres	1	0	0	0,0%
Total	3 511	3 624	3 693	1,9%

Le nombre de clients assainissement collectif				
EPOISSES	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	278	282	281	- 0,4%
Collectivités	9	8	8	0,0%
Professionnels	19	22	28	27,3%
Autres	1	0	0	0,0%
Total	307	312	317	1,6%

FLÉE	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	-	-	18	0,0%
Collectivités	-	-	0	0,0%
Professionnels	-	-	1	0,0%
Total	-	-	19	0,0%

GRIGNON	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	107	109	110	0,9%
Collectivités	2	2	2	0,0%
Total	109	111	112	0,9%

MISSERY	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	91	89	90	1,1%
Collectivités	0	1	1	0,0%
Professionnels	1	2	2	0,0%
Total	92	92	93	1,1%

PRÉCY-SOUS-THIL	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	325	322	325	0,9%
Collectivités	12	10	10	0,0%
Professionnels	29	35	43	22,9%
Total	366	367	378	3,0%

ROUVRAY	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	231	232	233	0,4%
Collectivités	10	10	10	0,0%
Professionnels	15	16	15	- 6,3%
Total	256	258	258	0,0%

SEIGNY	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	-	85	85	0,0%
Collectivités	-	0	1	0,0%
Professionnels	-	7	6	- 14,3%
Total	-	92	92	0,0%

SEMUR-EN-AUXOIS	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	1 453	1 466	1 488	1,5%
Collectivités	61	60	41	- 31,7%
Professionnels	186	184	215	16,8%
Total	1 700	1 710	1 744	2,0%

TOUTRY	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	206	212	217	2,4%
Collectivités	7	6	6	0,0%
Professionnels	10	8	8	0,0%
Total	223	226	231	2,2%

VITTEAUX	2019	2020	2021	N/N-1 (%)
Particuliers	407	406	393	- 3,2%
Collectivités	20	20	21	5,0%
Professionnels	31	30	35	16,7%
Total	458	456	449	- 1,5%

